

11.10.99 Exposé concernant la politique énergétique de la Commune de Chézard-St-Martin

Mesdames et Messieurs,

En 1998, la commune de Chézard-St-Martin recevait le label de « Cité de l'énergie ». Qu'est-ce qui pouvait prédestiner une modeste commune comme celle de Chézard-St-Martin à revendiquer une place parmi les « Cités de l'énergie » ?

Chézard-St-Martin, premier village « Cité de l'énergie », est une petite commune, située à 800 m. d'altitude, dans le Val-de-Ruz, à mi-chemin entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Elle compte à peine 1600 habitants et un budget aussi déficitaire que bien des villes.

Comment pourrait-on y faire une politique de l'énergie ? N'est-ce pas trop ambitieux ? Et pourtant c'est ce défi que notre commune a voulu relever, avec beaucoup d'enthousiasme et d'envie d'agir. Notre village s'est efforcé de remplir toutes les conditions nécessaires à l'obtention du label « Cité de l'énergie » et il y est parvenu. Il démontre ainsi que l'on peut, même avec très peu de moyens, mener une politique énergétique volontaire et efficace et obtenir des résultats fort intéressants.

Politique énergétique de la commune

Pour mener cette politique, le Conseil communal, organe exécutif, a pu s'appuyer sur une commission énergie. Celle-ci a été constituée en 1982, suite à la motion d'un conseiller général (législatif) passionné par le sujet. Nommée par le pouvoir législatif tous les quatre ans, elle compte sept membres représentant toutes les tendances politiques de la commune et choisis en fonction de leur intérêt et de leurs connaissances techniques. Elle n'a pas de compétence décisionnelle, mais elle réalise tout le travail de fond et d'information. La commission communale de l'énergie est un outil indispensable à la mise en œuvre d'une politique énergétique efficace, proche du citoyen et de ses préoccupations. La commission, par ses actions a permis de mettre en place une véritable politique énergétique à l'échelle communale.

Ensemble, Commune et commission se sont appliquées à sensibiliser la population aux questions énergétiques et à mettre en place des mesures concrètes d'économie d'énergie.

Parmi les réalisations concrètes de la commune, on peut citer :

1. En automne 1985, la commission a tenu un stand lors du salon commercial du Val-de-Ruz. Les habitants avaient préalablement reçu en tous ménages un formulaire à remplir concernant la consommation d'énergie de leur maison. Ils pouvaient ensuite l'apporter au stand où le calcul de l'indice énergétique de leur immeuble était effectué gratuitement. Le tout était accompagné de conseils et de documentation sur l'utilisation rationnelle de l'énergie.

2. En 1985, remplacement de toutes les ampoules de l'éclairage public par des ampoules économes en énergie.
3. En 1991, mise en service d'une centrale de chauffage à distance, au bois déchiqueté, couvrant les besoins de trois bâtiments publics, d'un commerce et de plusieurs villas. Le bois vient des forêts communales. Les troncs sont stockés devant la centrale et déchiquetés selon les besoins, environ tous les six mois. La puissance de la chaudière est de 800 kW. La commission contrôle régulièrement le fonctionnement de la centrale. Un logiciel a été introduit cette année afin de gérer au mieux le système.
4. En 1992, assainissement d'un immeuble locatif appartenant à la commune. Une isolation périphérique a été installée et 17 m² de capteurs solaires pour la production d'eau chaude sanitaire ont été mis en service. L'indice thermique (chaleur et eau chaude), mesuré en 1993 a été ramené à 340 MJ/m², alors que selon la norme SIA pour un bâtiment rénové à cette altitude, la valeur recommandée est de 530 MJ/m².
5. Actuellement, dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local, une réflexion est menée pour supprimer les obstacles à l'utilisation des énergies renouvelables et pour mieux rentabiliser le réseau de chauffage à distance. Une zone de raccordement privilégié au chauffage à distance a été définie dans le plan et le règlement. Ce plan doit encore être avalisé par le Conseil général. Dans ce périmètre, le Conseil communal peut exiger le raccordement des bâtiments au réseau de chauffage à distance. Cette mesure est destinée à augmenter la rentabilité économique du chauffage à distance dont toutes les capacités ne sont pas encore utilisées.
6. La commission a également visité l'ensemble des bâtiments communaux, relevé les consommations, examiné la signature énergétique et proposé diverses mesures simples d'amélioration du rendement énergétique au Conseil communal. La plupart de ces mesures ont pu être prises très rapidement.
7. Un des réservoirs de la commune se trouvant en altitude, la commission a réalisé une petite étude destinée à évaluer la rentabilité de l'installation d'une petite turbine sur le réseau d'eau potable. Malheureusement, la rentabilité a été jugée insuffisante et la commune a renoncé à cet investissement.
8. Il en est de même, en ce qui concerne l'alimentation en électricité photovoltaïque d'un petit chalet de montagne appartenant à la commune. La commune possède une loge utilisée à la belle saison par les sociétés et les fêtes de familles. Elle n'est pas reliée au réseau. Afin de pouvoir mieux utiliser ce bâtiment, éventuellement pour des camps, la commission a étudié la possibilité de l'éclairer par une petite installation photovoltaïque. L'investissement a paru élevé pour l'usage qu'on voulait en faire. On continue pour le moment à s'éclairer à la bougie, qui n'est pas une énergie renouvelable, mais le projet n'est pas enterré.
9. En 1993, Electricité neuchâteloise SA a créé le club ENSOL destiné à promouvoir l'électricité photovoltaïque. Chaque personne intéressée peut souscrire à l'achat de kWh photovoltaïques. La première centrale a été mise en service en 1994

grâce à la participation d'une soixantaine de souscripteurs. La deuxième centrale ayant été promise à la commune qui totaliserait le maximum de souscripteurs par habitant, Chézard-St-Martin a décidé d'essayer de relever le défi en organisant une soirée d'information et en encourageant la souscription. Un bon résultat a été obtenu, mais malheureusement insuffisant pour obtenir la centrale, qui a été construite au Locle. Les souscripteurs du village ont été d'accord de soutenir la construction des panneaux du Locle.

Bilan énergétique communal

En 1993, le Service cantonal neuchâtelois de l'énergie a encouragé les communes à établir leur bilan énergétique pour toutes les énergies consommées sur le territoire communal. Une méthode de travail a été mise à disposition des commissions communales intéressées. Certaines valeurs de consommation y étaient déjà calculées, par exemple le carburant par le nombre de véhicules immatriculés, le gaz naturel et l'électricité par les réseaux de distribution et le bois par le Service des forêts. Il s'agissait donc encore d'évaluer le mazout utilisé par m² habitable et selon le type de bâtiment et son année de construction. Un travail de longue haleine qui a permis de déterminer les quantités de chaque agent énergétique consommé dans la commune et surtout d'évaluer leur part respective dans la consommation totale.

Du bilan énergétique de la commune, tiré en 1993, après dix ans de fonctionnement de la commission énergie, se dégagent déjà des chiffres très intéressants.

En effet, on constate, que 14% des chauffages de la commune travaillent avec des énergies renouvelables (bois et pompes à chaleur), ce qui est une proportion très élevée. Quant au bilan des bâtiments communaux, il est encore bien plus parlant, puisque 82% de leur chauffage est assuré par des énergies renouvelables et les 18% restants par le gaz.

Autre comparaison : la surface de capteurs solaires thermiques était, en 1992, de 1,2 dm² par personne en moyenne suisse, de 1,8 dm² pour le canton de Neuchâtel. Elle était de 4,9 dm² par personne à Chézard-St-Martin. En outre, plusieurs nouvelles installations de type SOLKIT ont été mises en service dans le village depuis lors.

Les résultats obtenus sont très encourageants. On constate d'une part, que par des mesures simples, des économies substantielles ont pu être réalisées par la commune sur la consommation des bâtiments communaux et donc les factures d'énergie. D'autre part, les actions de sensibilisation ont déjà porté des fruits. L'attitude de la population face aux problèmes énergétiques s'est modifiée. On sent une prise de conscience et une volonté d'agir aussi au niveau privé.

Il s'agit bien sûr d'un bilan d'étape, car l'effort se poursuit. Le travail effectué, dans le cadre de cette préparation à l'obtention du label, est un investissement sur le plan de la gestion prévisionnelle, dans la mesure où cela permettra de mieux aborder à futur les questions énergétiques pour le village et d'anticiper ainsi quelque peu sur l'avenir. C'est pour nous, non un aboutissement, mais un nouveau départ avec un bon niveau de connaissances acquises et un appui du programme « Energie dans la cité », des expériences et des outils qu'il met à notre disposition.

Projets

Nous avons encore beaucoup de projets comme la rénovation d'un bâtiment, l'achat de véhicules moins gourmands en carburant pour la commune, des zones à 30 km/h, etc... Cependant, le plus difficile reste aujourd'hui le problème du chauffage du temple. En 1986, lors d'une conférence de presse, l'un de mes collègues avait dit aux journalistes que la commission énergie étudiait la question. Douze ans et un référendum plus tard, nous avons re-mandaté la commission énergie pour qu'elle étudie le « difficile problème du chauffage du temple ». De nombreuses solutions s'offrent à nous, mais aucune ne fait l'unanimité. Les variables sont difficiles à pondérer entre le volume à chauffer, les pertes d'énergie, l'utilisation ponctuelle, le confort des usagers, le maintien de l'orgue, les économies d'énergie et les économies tout court. Cependant, nous avons la volonté de trouver une solution satisfaisante dans l'année qui vient.

Conclusion

Une commission communale de l'énergie est un premier pas vers une politique communale de l'énergie. Il n'est pas nécessaire d'être une grande commune pour en mettre une sur pied. Une motion d'un conseiller général suffit.

La commission peut travailler de manière indépendante, sans trop solliciter le Conseil communal souvent surchargé, ni les finances communales, car elle travaille bénévolement. Elle profite de compétences techniques qui existent sur place, mais que le Conseil communal n'a pas toujours à disposition ordinairement. Elle peut faire un grand travail d'information et de sensibilisation quasiment sans coût. De nombreuses mesures peuvent également être prises sans frais exagérés et avoir en même temps un impact important sur les économies d'énergie réalisables dans la commune. On pense en particulier au réglage des chauffages, au contrôle de l'état des bâtiments, etc... Enfin, des entreprises de grande envergure, comme la création d'un chauffage au bois à distance, ont pu bénéficier de subventions particulières dans le cadre de la construction du centre communal qui ont rendu l'opération tout à fait accessible, même pour un petit village comme le nôtre.

Formée de représentants des différents courants d'idées qui font la population locale, elle reste en contact étroit avec le village. Les informations qu'elle donne et les mesures qu'elle propose seront donc plus facilement acceptées par chacun.

C'est à mon sens, le premier pas vers l'attribution du label de « Cité de l'énergie » et j'encourage chaque commune qui n'a pas encore sa commission de l'énergie à en créer une.

L'Agenda 21 local est le pas suivant qui est proposé aux communes qui ont déjà travaillé dans le domaine de l'énergie. Il n'est pas toujours facile de créer une dynamique dans une petite commune autour d'une idée aussi abstraite dans l'esprit de la plupart des gens. Cependant un point est intéressant, c'est le côté participatif, que je voudrais mettre en exergue. Dans une petite commune, il est plus facile d'impliquer une partie importante de la population dans la réflexion sur le développement durable. Or il me paraît particulièrement intéressant que cette

démarche soit réellement entreprise par la population elle-même, par l'intermédiaire de groupes de travail dans plusieurs domaines. La méthode peut être la même que pour l'énergie, c'est-à-dire la mise en place par la commune d'une commission développement durable ou Agenda 21. On peut aussi envisager la création de groupes de travail tout à fait informels.

Pour commencer, il faut bien sûr informer la population aussi largement que possible afin de créer un intérêt pour ce sujet. Ensuite on peut proposer la création d'une commission ou de groupes de travail. Notre commune en est au début de cette réflexion, mais j'ai bon espoir qu'elle puisse se mettre au travail et élaborer un Agenda 21 local qui se fasse dans un esprit de consensus et qui obtienne une large adhésion des habitants.

Commune de Chézard-St-Martin
Gisèle Ory
11.10.1999